



SAINT-CLÉMENT
SUR-DURANCE

NOMBRE DE CONSEILLERS : 11
EN EXERCICE : 11
VOTANTS : 10
PRESENTS : 10
ABSENTS : 1

Commune de Saint Clément Sur Durance
Arrondissement de Briançon

DELIBERATION N°2023-D-041
DU CONSEIL MUNICIPAL



Hautes-Alpes
le département

Envoyé en préfecture le 29/12/2023
Reçu en préfecture le 29/12/2023
Publié le
ID : 005-210501342-20231222-2023_D_041-DE

L'an deux mille vingt-trois, le 22 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CLEMENT SUR DURANCE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BERARD Jean-Louis, Maire.

Etaient présents : Renaud BLANC, Geneviève MAURE, Patrick DELAVACHERIE, Bruno JILBERT, Aurélie CHICO, Geneviève GRANET, Paul Emile LARDY, Anne DELCROIX, Roland BERNAUDON.

Etaient absents : , Raphaël LAURES

Date de la convocation : 15/12/2023
Secrétaire de séance : Geneviève MAURE

Objet : TARIF EAU 2024

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de voter le tarif de l'eau potable pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

POUR	10	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

DECIDE d'appliquer les tarifs forfaitaires suivants :

- | | |
|---|---------|
| 1) - Forfait Résidence Principale (propriétaire ou locataire à l'année) : | 121 € |
| 2) - Forfait Résidence Secondaire : | 121 € |
| 3) - Forfait pour location saisonnière : | 60.50 € |
| 4) - Animaux : Forfait pour 1UGB / an : | 1,5 € |

Les abonnés se verront répercuter les taxes de prélèvement au milieu, ainsi que la redevance pollution prélevées par L'agence de l'Eau Rhône Méditerranée.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire

Jean Louis BERARD

